



TRANSITION ÉCOLOGIQUE, INDUSTRIE

Le Havre Seine Métropole s'engage dans une démarche d'écologie industrielle territoriale

L'écologie industrielle et territoriale (EIT) vise à mettre en circularité les flux (matières, énergies, déchets...) générés par les industriels, afin de réduire l'impact de leur activité sur l'environnement. La vallée de la Seine et, en son sein, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, territoires éminemment portuaires, industriels et logistiques sont, à ce titre, particulièrement concernés par les enjeux liés à l'écologie industrielle.

PUBLIÉ LE
12 MARS 2021

Une ambition essentielle pour le territoire

Depuis plusieurs années, le territoire Le Havre Seine Métropole avait déjà inscrit l'EIT dans ses différentes stratégies (Plan Climat, Contrat d'objectif d'économie circulaire) et mis en place, autour de ces questions, de premières coopérations avec les principaux partenaires économiques du territoire.

Ainsi, au moment de sa création en janvier 2019, Le Havre Seine Métropole saisit l'opportunité des Tremplins vers l'EIT (coordonnés par l'**ADEME** et la **Région Normandie**) pour définir une stratégie ambitieuse pour le territoire.

Par ailleurs, la Communauté urbaine a affiché dans son **Pacte de transition écologique et industrielle**, signé en janvier 2020, sa forte ambition en matière d'économie circulaire et en particulier l'écologie industrielle et territoriale.



Les enjeux environnementaux de l'EIT

L'EIT contribue à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone à 2050, 70% des émissions de gaz à effet de serre étant issus des industries. Ainsi, elle permet d'inscrire durablement le territoire dans la transition écologique en associant les industries et les entreprises du territoire.

Du fait de leur nombre, de leur activité, et de leur proximité, leur rôle dans la transition écologique est potentiellement très important. En permettant à la fois des économies de ressources et la valorisation des déchets et des coproduits des opérateurs économiques, ces coopérations inter-entreprises permettent de limiter leur impact sur l'environnement et sur le climat.

Des engagements forts

Consciente des enjeux et souhaitant activement anticiper et répondre aux réglementations nationales et européennes dans ce domaine, la Communauté Urbaine a d'ores et déjà :

- contribué au sein d'un groupe de travail "Territoires d'industries" à penser les modalités de partage de données, d'expérience, et les collaborations d'animation entre les acteurs de l'écologie industrielle et territoriale du Havre à Vernon ;
- travaillé activement à la définition d'une stratégie interne d'écologie industrielle et d'économie circulaire en s'appuyant sur un cas d'étude qu'est la filière du réemploi des matériaux du BTP ;
- commencé à soutenir l'innovation, en particulier dans les techniques de production d'énergie moins carbonée (projets d'usine de chaleur et de préparation de Composé Solide de Récupération, projet d'usine de méthanation...), et à structurer des « écosystèmes » d'investissement et d'innovation dans les domaines d'interface ville/port/industrie (Projet **Le Havre Smart Port City**).

Ces démarches fortes méritent d'être confortées et développées, en développant des alliances territoriales à l'échelle de la vallée de la Seine, pour atteindre l'objectif ambitieux que se fixe la Communauté urbaine **d'ici 2050 : la neutralité carbone**.



Les enjeux économiques de l'EIT

L'économie circulaire et plus particulièrement l'écologie industrielle et territoriale (EIT), par sa capacité à exploiter au mieux les ressources disponibles dans un territoire, et par le développement d'échanges de matières et de services entre les entreprises, constitue une formidable opportunité pour les acteurs économiques.

L'EIT permet également le développement durable de l'économie par l'innovation. Celle-ci est indispensable à la mise en œuvre des synergies entre industriels.

Une stratégie, des objectifs

La relocalisation et l'ancrage territorial des systèmes industriels sont des enjeux majeurs à relever collectivement pour augmenter la résilience de nos systèmes économiques. Cela passe par une transition écologique et économique à l'échelle de la vallée de la Seine.

Aussi, aujourd'hui, la Communauté urbaine souhaite aller plus loin et lever les freins à la mise en œuvre de synergies industrielles, en travaillant à une échelle plus large, celle de l'**Axe Seine**, pour gagner en efficacité économique et environnementale en renforçant les alliances territoriales avec les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) de ce territoire.

Convaincus de l'intérêt de ce type de démarche, les territoires de la vallée de la

Seine ont décidé de faire de l'EIT un des axes du protocole d'accord 2019-2022 du **Territoire d'industrie Axe Seine**, signé en 2019. Parmi les actions identifiées figure notamment la mise en place d'une plateforme d'écologie industrielle sur le territoire de l'Axe Seine.

Afin d'initier ce projet, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, Caux Seine Agglo, la Métropole Rouen Normandie, la Communauté d'Agglomération Seine Eure, ainsi que deux associations d'entreprises, SYNERZIP-LH et l'AEPJR, travaillent de concert avec l'appui de la Région Normandie pour sa mise en œuvre, dès 2021.

Le Havre Seine Métropole a été lauréate l'été dernier de l'Appel à manifestation d'intérêt "**CPIER (Contrat de Plan Interrégional État Région) transition écologique et développement économique**", pour la mise en œuvre opérationnelle de sa stratégie en lien avec les territoires de l'Axe Seine (intitulé projet ASTER- Industries). Une reconnaissance appréciée de ses efforts, qui ne font que renforcer ses ambitions futures.